CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

ARRÊTÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC BRADERIE BROCANTE VIDE-GRENIER

FÊTE DU QUARTIER NÉGRIER

Arrêté n°147-avril 2025-ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L.2211-2 et L.2212-2, conférant au maire des pouvoirs de police administrative pour assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre public sur le territoire communal ;

Vu les articles R.417-9 et R.417-10 du Code de la route, relatifs aux interdictions de stationnement et à leurs sanctions ;

Vu les articles L.325-1 et R.325-12 du Code de la route, relatifs à la mise en fourrière des véhicules en infraction ;

Vu les articles R.411-25 et suivants du Code de la route, relatifs à la signalisation temporaire et à son opposabilité aux usagers "

Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 1954, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande formulée le 14 février 2025 par Madame Annie BIGAND représentante le Comité du Quartier Négrier pour l'organisation de la Fête du Quartier Négrier du jeudi 08 mai 2025 au dimanche 11 mai 2025 et d'une brocante le samedi 10 mai 2025 sur l'Esplanade du Cambrésis

Considérant qu'à cette occasion il y a lieu de prendre toutes mesures de Sécurité publique,

Considérant qu'il y aura lieu de réglementer le stationnement des véhicules,

VILLE DE CAUDRY - http://www.caudry.fr
Place du Général De Gaulle - BP 10199
59544 CAUDRY CEDEX

Tél.: 03.27.75.70.10
Adresse mél : service-technique@mairie.caudry.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Madame Annie BIGAND représentant le Comité du Quartier Négrier est autorisée à occuper le Domaine Public de l'Esplanade du Cambrésis du jeudi 08 mai 2025 au dimanche 11 mai 2025, à l'occasion des festivités et de la brocante du samedi 10 mai 2025.

ARTICLE 2 - Le stationnement sera interdit du lundi 05 mai 2025 au mardi 13 mai 2025 sur l'Esplanade du Cambrésis pour le montage et demontage du chapiteau.
Un passage devra rester libre pour le passage des véhicules de secours et de services.

ARTICLE 3 - La signalisation requise sera mise en place par les Services Municipaux et entretenue par les organisateurs.

ARTICLE 4 - Un passage sera laissé libre afin de faciliter le passage des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie ainsi que pour les Services de Gendarmerie.

ARTICLE 5 - Des moyens matériels (véhicules, blocs béton, etc ...) devront être utilisés pour sécuriser au maximum cette manifestation. Tout manquement au présent article annulera d'office cette autorisation d'occupation du domaine public. Cette mesure est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

ARTICLE 7 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr ,dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

ARTICLE 8 – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié selon la forme accoutumée.

Fait à Caudry, le 25 avril 2025

Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal Délégué,

VILLE DE CAUDRY (Nord) Services Techniques

Marc DEVIENNE